



Assemblée générale : le 09 décembre à Fauquembergues !

Réservez d'ores et déjà votre matinée ; l'occasion de nous retrouver, de faire un point sur l'état sanitaire des troupeaux, de vous prodiguer des astuces simples et peu coûteuses pour préserver la bonne santé de vos animaux mais aussi de partager un bon moment de convivialité !

De la nouveauté sur le site internet BVD !

Nouveaux témoignages, enrichissement des textes avec développement de la biosécurité, explication des critères d'arrêt du dépistage systématique des veaux à la naissance....

Et ce n'est pas fini car le site est encore en cours d'évolution ! **Rendez-vous ICI pour le découvrir**

Analyses de mycotoxines maïs ensilage / ensilage d'herbe

Les mycotoxines sont des **composés organiques** et **toxiques** produites par des moisissures (*Fusarium*, *Aspergillus*, etc). Il existe deux catégories de mycotoxines :

-les mycotoxines de **champ** qui se développent sur la plante non récoltée. Les intempéries, l'humidité, les variétés et les techniques culturales peuvent favoriser leur développement. (Exemples de mycotoxines de champ : Trichotécènes, Zéaralénone, Fumonisine)

-les mycotoxines de **stockage** qui se développent si le fourrage est stocké dans un **endroit humide**. (Exemples de mycotoxines de stockage : Aflatoxines, Ochratoxine, Patuline)



En cas d'ingestion d'aliments contaminés, les impacts sur **la reproduction, la production laitière et la santé peuvent être conséquents**.

Si vous souhaitez réaliser des analyses de mycotoxines sur vos fourrages, le GDS peut vous renseigner sur les différents **laboratoires** réalisant ces analyses. N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements !

Perturbation des éditions des inventaires de prophylaxie :



Du 20 au 28 novembre 2021, le logiciel national permettant d'éditer les inventaires de prophylaxie (DAP), ou les ASDA sera en maintenance.

Dératisation : à vos postes !

Avec les enlèvements des dernières récoltes, les nuisibles se rapprochent des exploitations. Pensez donc à tendre vos cages pièges et à alimenter vos postes de dératisation, dès maintenant.

Attention : **1 rat vu, c'est au minimum 10 rats présents !**



Pour vos commandes de raticide et souricide professionnels, contactez 4D Services au 03.21.60.48.98

Grippe aviaire : niveau de risque « élevé » en France, les volailles confinées

Le niveau de risque relatif à la grippe aviaire a été **relevé à « élevé »** au vu de la menace véhiculée par **les flux migratoires de la faune sauvage**. Ce relèvement du niveau de risque implique que tous les élevages de volailles **doivent les confiner en bâtiment** pour éviter la contamination avec des volatiles sauvages.

Les Pays-Bas ont également mis en place ces dispositions.

L'objectif est de ne pas reproduire **le même épisode que l'hiver dernier**, qui avait entraîné plus de **500 foyers** dans des élevages de volailles, notamment chez des producteurs de foie-gras. A l'époque 3,5 milliards de volailles avaient été réformées.

Depuis Août, un peu plus **d'une centaine de foyers** ont été détectés en Europe, 3 en France récemment dans des **basses-cours non professionnelles**, ce qui permet à la France de conserver un statut « indemne » pour les débouchés à l'export.

Myiases : ouvrons l'oeil !

La myiase est une maladie parasitaire causée par une larve carnassière de mouche. Elle touche principalement les ovins, mais peut également toucher les bovins. En France métropolitaine, deux types de mouches provoquent la maladie et pondent à des endroits différents : *Lucilia sericata* pond dans les plaies des zones lainées et *Wohlfahrtia magnifica* sur la peau des zones délainées (vulve, conduits auditifs, bases des cornes et surtout l'espace entre les doigts).

Les symptômes sont une diminution de l'état liée à une baisse de l'appétit et un isolement, une baisse de fertilité des brebis et de leur immunité. Une parasitose à *Lucilia* peut mener à une mort rapide suite à une infection. **Eviter les blessures et soigner les plaies** permettent de prévenir la maladie. Les larves de *Wohlfahrtia* creusent des canaux profonds provoquant des boiteries ou grattages. Une caudectomie pas trop courte, protégeant la vulve, limite les risques.

D'un point de vue global, une tonte bien exécutée et à temps, l'utilisation de pièges à mouches et une hygiène des lieux d'élevage et propreté des animaux réduiront les risques de myiases.

4D SERVICES : Attention à vos paiements !

Vous êtes nombreux à effectuer vos virements bancaires à l'ordre du GDS pour les achats de raticide : Merci de les mettre au nom de **4D SERVICES** SVP !

Section équine : Cotisation 2022

Comme chaque année, les détenteurs d'équidés professionnels et particuliers connus dans notre base vont recevoir leur **appel de cotisation pour l'année 2022**, d'ici fin novembre.

Le montant de celle-ci reste inchangé : elle s'élève à 10€ par animal + 5€ par site de détention.

Cette cotisation permet la prise de charge intégrale des frais d'équarrissage en cas de mortalité (base tarifs IFCE).



Nouveauté :

Votre GDS a travaillé sur de nouvelles actions qui vont vous être proposées prochainement. Dès 2022, vous pourrez bénéficier d'une prise en charge à hauteur de 50% des frais **d'une coprologie par an et par cheval cotisant**. Mais également des tarifs préférentiels sur des **kits d'analyses** et **autopsie**.

Plus d'informations à venir, notamment avec le Bulletin Santé Equidés en cours d'écriture.

Visite d'achats, Contrôles à l'introduction

Profitions de cet article pour rappeler une règle majeure de biosécurité : **les bovins nouvellement introduits doivent être placés en quarantaine stricte dès leur arrivée** et ce jusqu'à obtention des résultats d'analyses.

Tout mouvement de bovin nécessite un contrôle en vue de la réédition des ASDA. Un **test IBR** réalisé entre le 15^{ème} (délai minimum pour que l'animal fabrique des anticorps antiviral de l'IBR) et le 30^{ème} jour suivant l'arrivée du bovin (date de notification d'entrée) est obligatoire. Attention en dehors de ces dates, l'analyse n'est pas validée.

En plus du contrôle IBR, la **brucellose** est obligatoire si le bovin a transité plus de 6 jours avant d'arriver chez vous (l'ASDA remise doit être datée et signée par l'éleveur cédant)

Si le bovin n'a pas de **statut BVD Non IPI connu**, la recherche est à faire également.

La tuberculination à l'introduction a été supprimée. Seuls les bovins issus de cheptels à risque doivent être tuberculés avant départ. La Leucose bovine n'est pas nécessaire.

D'autres analyses sont préconisées selon l'âge des bovins : la Paratuberculose, la Fièvre Q, la Néosporose, la Besnoitiose...

Différents kits avec tarifs préférentiels « GDS » sont proposés au LDA62.



Prophylaxie Tuberculose Ateliers laitiers. Arrêt des tuberculinations triennales

Suite aux nouvelles dispositions ministérielles, les GDS des Hauts de France, dont celui du Pas de Calais, ont demandé et obtenu de la Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Alimentation, la suppression, dès cette campagne, de la surveillance des cheptels produisant du lait cru et des produits à base de lait cru. **Vous ne serez donc plus soumis à la réalisation des tuberculinations sur vos bovins tous les trois ans.**

📞 Tél : 03 21 60 48 98 ✉ gds62@reseaugds.com

📍 56 Avenue Roger Salengro BP 80 039
62051 Saint Laurent Blangy Cedex

🖱 www.gdshautsdefrance.fr